

De : ARS-CORSE-MEDICO-SOCIAL

Envoyé : vendredi 28 août 2020 16:23

À : adesscase@wanadoo.fr; adm-notredame@orange.fr; aurelie.lovichi@balbi.fr ; aziglia@aol.com; cardossi@neuf.fr; casaserena@wanadoo.fr; chgamonet@gmail.com; dg@hd2a.fr; direction.saintefamille@orange.fr; direction@ch-bastia.fr; direction@ch-bonifacio.fr; direction@chi-corte-tattone.fr; dominique.russo@ch-bonifacio.fr; ehpad@balbi.fr; foyer.lagedor@wanadoo.fr; h.albertini@orange.fr; jlalbertini@gmail.com; jlpisella@gmail.com; julien.cariou@ch-sartene.fr; labegorre.serge@wanadoo.fr; lasaintefamille@wanadoo.fr; lcaporossi@wanadoo.fr; ma.bastelica@hd2a.fr; magali.gotta@ugecam.assurance-maladie.fr; maris-stella@orange.fr; medical.ste.theresse@wanadoo.fr; mf@balbi.fr; michel.zonza@chi-corte-tattone.fr; myriam.decarpigny@apf.sasso.fr; nouvelle.real@wanadoo.fr; pascal.contois@gmail.com; pons.jeanmi@gmail.com; renee@balbi.fr; res.p.bocognano@wanadoo.fr; residence.eugenia@orange.fr; residencesaintetherese@wanadoo.fr; rodolpheluggi@yahoo.fr; s.deroccaserra@umcs.fr; s.gallot-lavallee@umcs.fr; secdir@ch-ajaccio.fr; serenu@wanadoo.fr; siege@umcs.fr; tramonihelene@gmail.com; vallelongalevie@umcs.fr; venture.selvini@chi-corte-tattone.fr; charlotte.magnavacca@chi-corte-tattone.fr; philippe.pechaubes@apf.asso.fr; c.peretti@sessadeac.corsica ; p.beck@adapei2b.org; sarl.anira@orange.fr; Gb.arrighi@hd2a.fr; Yannick.MIRAGLIOTTA@ch-castelluccio.fr

Cc : BROSSARD, Marie-Noëlle (ARS-CORSE/DIRECTION ORGANISATION & QUALITE DE L'OFFRE DE SOINS/O) <Marie-Noelle.BROSSARD@ars.sante.fr>; 'CIANELLI Marie' <marie.cianelli@isula.corsica>; SUARD, Catherine (ARS-CORSE/DTARS-2B/DIRECTION ACTION TERRITORIALE DE SANTE) <Catherine.SUARD@ars.sante.fr>; MAGNAVACCA, Joseph (ARS-CORSE/DSPMS) <Joseph.MAGNAVACCA@ars.sante.fr>; ARS-CORSE-MEDICO-SOCIAL <ARS-CORSE-MEDICO-SOCIAL@ars.sante.fr>

Objet : évolutions recommandations régionales suite à l'évolution de la circulation du virus

Madame, Monsieur,

Il est désormais constaté un accroissement de la circulation du virus sur le territoire Corse. Ce constat, et la fragilité des usagers accompagnés, justifie la réactivation de mesures barrières robustes sans délai.

En complément des recommandations précédemment émises, nous préconisons:

1) Mesures liées à la vie de l'Ehpad

- Suivi des stocks EPI : attention particulière (stock de sécurité correspondant à 4 semaines de fonctionnement) : Rappel de nécessité de reprendre les cycles de commandes auprès de vos fournisseurs habituels
- Surveillance des symptômes évocateurs Covid chez usagers : L'apparition de tout symptôme chez un usager doit induire sans délai l'application du logigramme « prise en charge d'un cas suspect »
- Port de masque obligatoire et permanent pour tout le personnel de l'Ehpad et pour tous les intervenants extérieurs
- La réactivation d'une zone COVID permettant l'isolement de tout cas suspect au sein des usagers : sollicitation possible de l'EMOIH pour installer une sectorisation, évaluer l'organisation..

- Anticipation des besoins en renfort RH

2) Mesures spécifiques aux professionnels

- Tout professionnel présentant des symptômes doit immédiatement se signaler et être isolé : Les logigrammes élaborés pour la prise en charge de cas suspects définissent la conduite à tenir
- Toutes personnes extérieures (dont professionnels de santé et paramédicaux) doit s'engager à chacune de ses visites à ne pas présenter de symptômes évocateurs d'une contamination au coronavirus ; l'accès à l'établissement de toute personne présentant des symptômes ne doit pas être autorisé : prise de température
- Les interventions de professionnels médicaux et paramédicaux limitées aux situations pour lesquelles il a été évalué un besoin prégnant par l'équipe pluridisciplinaire
- Mise en œuvre de la procédure sur la réalisation du dépistage RT PCR préventif proposé à tous les professionnels : retour de congés....
- Attention particulière sur la formation aux gestes barrières du personnel temporaire et des intervenants extérieurs : sollicitation de l'EMOIH

3) Mesures liées à l'extérieur

- L'accès à l'établissement soit restreint et encadrement des visites sur RDV : registre entrées/sorties, réactivation si nécessaire du circuit livraison, le nombre de visites par jour programmé et limité en nombre pour assurer l'application des mesures barrières...
- Les visites soient systématiquement organisées dans les espaces extérieurs ou dans les espaces dédiés : Les visites en chambre seront limitées aux situations d'urgence ou critique
- Suspension des sorties collectives : vigilance sur les sorties pour convenance personnelle (avec respect des mesures barrières)
- Pour les nouvelles admissions: réalisation d'un test RT-PCR en amont avec isolement pendant une période de 14 jours. La même procédure pourra être appliquée en cas de retour d'hospitalisation ou retour du domicile (avec analyse systématique des admissions au cas par cas , au regard du contexte de l'établissement et de la situation de l'utilisateur)
- L'accès à l'établissement soit refusé à toute personne refusant l'application des mesures barrières

Il est rappelé que face à l'apparition de tout symptôme chez un usager ou un professionnel, les logigrammes définissant les conduites à tenir doivent être impérativement mis en œuvre à travers notamment une information immédiate des services de l'ARS.

Pour la Direction du Médico-Social,

Catherine Suard

Médecin inspecteur

Direction de la Santé Publique et du Médico-social

Pôle médico-social